



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot

Service de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSVW

Commissariat apicole

Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 80 70 F +41 26 305 80 09  
[www.fr.ch/saav](http://www.fr.ch/saav)

Aux apicultrices et apiculteurs  
du canton de Fribourg

—  
Réf: JM/bv  
T direct: 026 305 80 74  
Courriel: [saav-vc@fr.ch](mailto:saav-vc@fr.ch)

*Granges-Paccot, en mai 2012*

## Informations de l'inspectorat cantonal des ruchers 2012

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous aimerions vous transmettre quelques informations importantes pour 2012 relatives à la détention des abeilles.

### Traitement des colonies d'abeilles contre la varroase

Les pertes hivernales dramatiques nous prouvent que la lutte contre le varroa demeure un thème d'actualité et que les traitements doivent être effectués tout au long de l'année.

Nous voulons maintenir le concept de la lutte alternative, comme préconisé par Agroscope (voir feuille « interventions »).

De ce fait, les travaux énumérés ci-dessous devraient être routine :

- Mai - juin : découpage du couvain de mâles pour le contrôle d'une éventuelle atteinte de varroa.
- Traitement d'été, début au plus tard le 28 juillet 2012 :  
En tant qu'apiculteur/-trice, vous pouvez contribuer de façon essentielle à la lutte contre une nouvelle augmentation massive de la population de varroas, en effectuant les traitements d'été avec l'acide formique, thymol, acide lactique ou oxalique.
- Dès novembre :  
Pour réduire au maximum la population de varroas, il est absolument nécessaire d'effectuer le traitement à l'acide oxalique en l'absence de couvain operculé (traitement d'hiver).

Pendant toute la saison, il y a lieu de contrôler régulièrement les supports quant à la présence d'acariens.

Nous vous rendons attentifs aux diverses publications éditées par le Centre de recherches apicoles dans la Revue Suisse d'apiculture ([www.apis.admin.ch](http://www.apis.admin.ch)).

### Important :

Ci-joint, nous vous envoyons également la liste actuelle des produits chimiques qui sont autorisés par Swissmedic ou recommandés par le Centre de recherches apicoles. Les produits qui ne figurent pas sur cette liste sont interdits en Suisse pour l'apiculture.

En cas d'utilisation de produits interdits, vous commettez une action illicite et punissable, trompez sciemment vos clients de miel et exposez le consommateur, par l'ingestion de toxiques (métabolites), à des risques pour la santé !

En cas de pertes de colonies d'abeilles, toutes les ruches sont à nettoyer, laver et désinfecter. Les cadres avec restes de couvain sont à détruire (à fondre ou à éliminer de façon non-dommageable, p.ex. brûler, là où cela est permis).

### Contrôle d'effectif

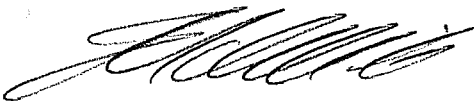
Nous annexons à ce même courrier le formulaire « registre des colonies d'abeilles » pour 2012. Le contrôle de l'effectif des colonies est obligatoire et l'inspecteur des ruchers contrôlera et signera ce document lors de sa visite. Veuillez conserver le formulaire **chez vous** pendant trois ans.

### Numérotation des ruchers

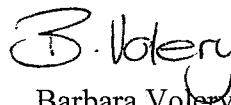
En application de la modification de l'ordonnance sur les épizooties (OFE, RS 916.401) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'instance cantonale désignée (Service de l'agriculture) a attribué à chaque apiculteur/-trice un numéro d'exploitation et à chaque rucher un numéro d'identification. Selon l'art. 19a de ladite ordonnance, les ruchers doivent être identifiés au moyen du numéro d'identification cantonal ; ce dernier doit être visible de l'extérieur. Ainsi, tous les ruchers doivent être **marqués avec le numéro attribué jusqu'au 31 décembre 2012 au plus tard**. Les plaquettes y relatives vous parviendront dans le courant de l'année.

Nous souhaitons à toutes et à tous une saison d'apiculture couronnée de succès.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



Dr Michel Schmitt  
Vétérinaire cantonal adjoint



Barbara Volery  
Commissaire apicole cantonale

### Annexe

- > Liste des produits de traitement contre la varroa. Les prix mentionnés ne sont valables qu'en cas de commande globale (annexe I).
- > Bulletin de commande pour ces produits (annexe II).  
Ce bulletin de commande est à retourner à votre inspecteur/-trice des ruchers **jusqu'au vendredi, 1er juin 2012, dernier délai**. Plus aucune commande ne pourra être prise en considération après cette date.
- > Liste de tous les inspecteurs des ruchers du canton de Fribourg (annexe III).
- > Liste des produits chimiques (annexe IV).
- > Feuille « interventions »
- > Registre des colonies d'abeilles.



## Produits chimiques à usage apicole en Suisse (État au 09.03.2011)

### Lutte contre Varroa

Article, nom commercial	Matière active	Mode d'application	Statut *
Api Life Var	Thymol	Évaporation d'un support	S, CRA
Apiguard	Thymol	Évaporation d'un gel	S, CRA
Thymovar	Thymol	Évaporation d'un support	S, CRA
Oxuvor	Acide oxalique	Traitement par dégouttement	S, CRA
Bayvarol	Fluméthrine	Bande plastique imprégnée	S
CheckMite+	Coumaphos	Bande plastique imprégnée	S
Perizin	Coumaphos	Traitement par dégouttement	S
Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Trait. ponctuel et longue durée	CRA
Acide lactique, solution aqueuse	Acide lactique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, cristaux	Acide oxalique	Évaporation	CRA
Acide oxalique, solution aqueuse	Acide oxalique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, solution sucrée	Acide oxalique	Traitement par dégouttement	CRA
Appareils: - Diffuseur acide formique : Apidea, Burmeister, FAM, Liebig, Nassenheider, Universal, Wyna-Delux - Évaporateur acide oxalique : Varrox, Varrex, Varrogaz, appareille-OSV		Traitement longue durée Évaporation	CRA CRA

### Lutte contre Acarapis

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Trait. ponctuel et longue durée	CRA
----------------------------------	----------------	---------------------------------	-----

### Lutte contre la fausse teigne

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Évaporation	CRA
Acide acétique, solution aqueuse	Acide acétique	Évaporation	CRA
Mellonex	<i>Bac. thuringiensis</i>	Traitement par aspersion	CRA
Produit B 401	<i>Bac. thuringiensis</i>	Traitement par aspersion	CRA
Mèche soufrée	Soufre	Traitement par fumigation	CRA
Bombe sous pression au soufre	Soufre	Traitement par fumigation	CRA



### Désinfection des maladies du couvain

Article, nom commercial	Matière active	Mode d'application	Statut *
Soude, solution aqueuse chaude	Carbonate de sodium décahydraté	Nettoyage, désinfection	OVF, CRA
Soude caustique, solution aqueuse	Hydroxyde de sodium	Nettoyage, désinfection	OVF, CRA
Aldekol DES aktiv	Acide peracétique	Désinfection	OVF, CRA
Stalldes 03	Acide peracétique acide acétique, Peroxyde d'hydrogène	Désinfection	OVF, CRA
Virkon S	Monopersulfate de potassium	Désinfection	OVF, CRA

\* **Statut:** S = autorisé par Swissmedic

OVF = autorisé par Office vétérinaire fédéral

CRA = conseillé par le Centre de recherches apicoles

Pour chacun des produits, il faut suivre strictement les recommandations d'emploi officielles. Des moyens de lutte autres que ceux indiqués ici sont interdits en Suisse en apiculture. Pour la lutte contre les maladies des abeilles (loques européenne et américaine, Varroa, Acarapis, couvain calcifié ou sacciforme, Nosémosse, Amibiase, fausse teigne) suivre les directives et les recommandations du Centre de recherches apicoles (voir site [www.apis.admin.ch](http://www.apis.admin.ch)).



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSVW

Commissariat apicole

Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 80 70 F +41 26 305 80 09

www.fr.ch/saav

Réf: JM/bv

Tdirect: 026 305 80 74

Courriel: saav-vc@fr.ch

## PRODUITS DE TRAITEMENT PROPOSES CONTRE LE VARROA DESTRUCTOR EN 2012

### Annexe I

#### PRODUITS ALTERNATIFS

Coût par unité  
à la charge de  
l'apiculteur/-trice

Quantité nécessaire  
par colonie

#### Traitements d'été

- |                        |                  |   |
|------------------------|------------------|---|
| 1. Thymovar            | Fr.4.80 /colonie | 2 plaques   |
| 2. Apiguard (gel)      | Fr.7.50 /colonie | 2 barquettes  |
| 3. Acide formique 60 % | Fr.8.00 /litre   | Utilisation pour un traitement ponctuel par le haut ou diffuseur Burmeister                     |
| 4. Acide formique 70 % | Fr.8.00 /litre   | diffuseur FAM et Apidea   |
| 5. Acide formique 85 % | Fr.8.00 /litre   | traitement avec le Diffuseur Liebig ou un traitement ponctuel par le bas dans les ruches Dadant |

#### Traitement hivernal

- |  |                    |  |
|--|--------------------|--|
| 6. Acide oxalique sucré<br>- par dégouttement    | Fr.8.00 /0.5 litre | 30 - 50 ml /colonie                              |
| 7. Acide oxalique<br>- par pulvérisation (2.1 %) | Fr.7.50 /litre     | 3 - 4 ml par côté du rayon (env. 70 ml/colonie)  |
| 8. Acide lactique<br>- par pulvérisation (15 %)  | Fr.9.00 /litre     | 5 - 8 ml par côté du rayon (env. 140 ml/colonie) |